



OFFICE DE TOURISME  
Quai Cyrano Bergerac  
1 rue des Récollets  
24100 Bergerac

Tel : 05 53 57 03 11  
Portable : 06 07 69 38 61

**QUAI CYRANO**  
**OFFICE DE TOURISME**  
**BERGERAC**

Nombre de  
membres en  
exercice : 11  
Nombre de  
suppléants : 10

Titulaires : 4  
Suppléants : 4  
Pouvoirs : 2  
Votants : 8

Séance du : 16/10/2025

Date de convocation : 8/10/2025

**TITULAIRES PRESENTS:** Mme Michelle Dorange, M Pascal Prévot, M Anthony Castaing, M Roland Fray,  
**SUPPLEANTS PRESENTS :** M Cyril Goubie, M Jean-Claude Bonnamy, M Jean-Jacques Chapellet, M Yann Vergniaud

**EXCUSE(ES):** Mme Laurence Rouan, M Frédéric Delmares, M Cedric Lougrat, M Lionel Lacombe, M Julien Bourgeois, M Jean-Marc Fontaine, M Stéphane Mottier, M Joris Baudouin, M Fabien Ruet, M Jean-Luc Bousquet, M Christophe Gravier

**Secrétaire de séance :** M Jean-Jacques Chapellet

**n°2025\_06\_08**

**OBJET:**

Avis du Comité  
de Direction sur

Contrat de prestation  
de service entre la  
L'EPIC Quai Cyrano et  
la société Toshiba

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L1612-1 et suivants sur l'adoption et l'exécution des budgets,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) du 13 décembre 2023 créant l'EPIC Quai Cyrano,

Vu les statuts de cet EPIC approuvés le 8 février dernier à l'occasion du premier Comité de Direction de l'EPIC,

Vu la délibération n°2024-165 du Conseil Communautaire de la CAB en date du 23 septembre 2024 approuvant la convention d'objectifs et de moyens et notamment l'article 3 « engagements réciproques » (entre la CAB et l'EPIC),

Considérant la convention liant la CAB à l'EPIC Quai Cyrano, qui précisent que la CAB s'engage à « mettre à disposition de QUAI CYRANO tous les moyens nécessaires à la réalisation des missions listées »... et à « Faciliter la coordination de l'action des équipes de QUAI CYRANO et de l'action des agents de la CAB en invitant les salariés de QUAI CYRANO à des réunions de travail, des groupes projets ; en incluant QUAI CYRANO dans ses démarches administratives » particulièrement dans le domaine de l'informatique,

L'EPIC travaille de concert avec les services qualifiés de la CAB pour le choix des prestataires informatiques et numériques.

Dans ce sens, une consultation a été faite au printemps visant le renouvellement du contrat avec le prestataire de copieurs du site. Il s'avère que le partenaire de la CAB propose la meilleure offre de prestations et de prix à l'EPIC. Il est proposé au Comité de direction d'approuver l'offre de prix avec le prestataire Toshiba à partir de l'offre de prix précisée en annexe et d'autoriser le Président à signer un contrat d'une durée de 4 (quatre) ans à partir du 1/01/2026.

Le comité de direction approuve la délibération comprenant le contrat et le bordereau de prix.

Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le

ID : 024-984303834-20251016-2025\_06\_08-DE



Document certifié conforme

Transmis en Préfecture de la Dordogne  
le mercredi 22/10/ 2025

  
Mairie des Récollets - 24100 BERGERAC  
Tél : 05 53 57 03 11  
N° Siret : 984 303 834 00019

La directrice de l'EPIC  
Mme Marion CORNILLE

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.  
Bergerac,  
Le mardi 21/10/2025

  
Le Président,  
M. Pascal PREVOT